



HAL
open science

Rhétorique identitaire pour élites en mal de légitimité populaire

Vincent Geisser

► **To cite this version:**

Vincent Geisser. Rhétorique identitaire pour élites en mal de légitimité populaire. *Migrations Société*, 2021, 1 (183), pp.3-15. 10.3917/migra.183.0003 . halshs-03494988

HAL Id: halshs-03494988

<https://shs.hal.science/halshs-03494988>

Submitted on 3 Jan 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UN SÉPARATISME « VENU D'EN HAUT »

Rhétorique identitaire pour élites en mal de légitimité populaire

[Vincent Geisser](#)

Centre d'Information et d'Etudes sur les Migrations Internationales | [« Migrations Société »](#)

2021/1 N° 183 | pages 3 à 15

ISSN 0995-7367

DOI 10.3917/migra.183.0003

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://www.cairn.info/revue-migrations-societe-2021-1-page-3.htm>

Distribution électronique Cairn.info pour Centre d'Information et d'Etudes sur les Migrations Internationales.

© Centre d'Information et d'Etudes sur les Migrations Internationales. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Un séparatisme « venu d'en haut »

Rhétorique identitaire pour élites en mal de légitimité populaire

Vincent GEISSER

Un nouveau terme semble devoir s'imposer durablement dans le lexique politique français : « séparatisme ». Il est vrai que le mot n'est pas totalement inconnu des chercheurs en sciences sociales ou des experts en relations internationales qui s'intéressent notamment aux mouvements autonomistes et indépendantistes. Un rapide survol des travaux de recherche tendrait à prouver que, jusqu'à une époque récente, la notion de séparatisme était surtout employée pour qualifier les projets de groupes minoritaires ou minorisés cherchant à faire sécession sur le plan territorial, afin de construire une nouvelle entité politique distincte de l'État dominant. Ainsi, les spécialistes ont pu parler de « séparatisme » à propos des Basques², des Catalans³, des Corses⁴, des Flamands/Wallons⁵, des Écossais⁶, des Irlandais⁷ ou de certains groupes ethniques en Afrique noire⁸ ou en Amérique latine⁹, revendiquant leur propre État, ou bien une large autonomie sur les plans politique, culturel et linguistique. D'une manière générale, ces mouvements dits « séparatistes » ont eu recours à

1. HERREROS, Romain, "Macron parle de 'séparatisme' au lieu de 'communautarisme' (et cela ne règle pas tout)", *Huffpost*, 18/02/2020, https://www.huffingtonpost.fr/entry/macron-parle-de-separatisme-au-lieu-de-communautarisme-et-cela-ne-regle-pas-tout_fr_5ea49ea1c5b64d860fcd8f8fe.
2. IZQUIERDO, Jean-Marie, "La lutte des deux nationalismes basques", in : IZQUIERDO, Jean-Marie (sous la direction de), *La Question basque*, Bruxelles : Éd. Complexe, 2000, pp. 143-166.
3. LOYER, Barbara ; AGUERRE, Christian, "Terrorisme et démocratie : les exemples basque et catalan", *Hérodote*, n° 130, troisième trimestre 2008, pp. 112-145.
4. DOMINICI, Thierry, "Le nationalisme dans la Corse contemporaine", *Pôle Sud*, vol. 20, n° 1, 2004, pp. 97-112.
5. JAMART, Annick, "Belgique, un séparatisme qui ne dit pas son nom ? ", *Esprit*, n° 3-4, mars-avril 2008, pp. 183-210.
6. KING, Charles, "The Scottish Play: Edinburgh's Quest for Independence and the Future of Separatism", *Foreign Affairs*, vol. 91, n°5, septembre-octobre 2012, pp. 113-124.
7. GOLDRING, Maurice, "Les mouvements nationaux en Irlande, 1850-1920", *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, vol. 43, n° 1, 1996, pp. 51-54.
8. AQUARONE, Marie-Christine, *Les frontières du refus : six séparatismes africains*, Paris : Éditions du CNRS, 1987, 133 p. (voir p. 9).
9. LE BOT, Yvon, "Conflits armés, décompositions et recompositions identitaires en Amérique latine", in HASSNER, Pierre ; MARCHAL, Roland (sous la direction de), *Guerres et sociétés. États et violence après la Guerre froide*, Paris : Éd. Karthala, 2003, pp. 257-284.

la violence, plus rarement à la négociation, pour faire valoir leur droit à l'autonomie ou à l'indépendance. Cette notion de « séparatisme » a été également appliquée à certains mouvements noirs radicaux aux États-Unis, au cours des années 1960-1970, qui prônaient le retour aux « religions d'origine » (islam, yoruba et akan) et la ré-africanisation des populations descendantes de l'esclavage, appelant ouvertement leurs membres ou leurs sympathisants à se séparer existentiellement de la majorité blanche, soit par le retour dans les pays africains, soit par la création d'entités « ethno-territoriales » : on a pu parler ainsi de *Black separatism*¹⁰.

En France, l'usage de la notion de « séparatisme » apparaît à la fois plus rare et plus récente¹¹. En tout cas, jusqu'à ce début de XXI^e siècle, elle était absente des discours publics. Dans les sciences sociales, elle n'est quasiment jamais employée pour désigner des phénomènes internes à la société française. Toutefois, en 2004, Éric Maurin publie un ouvrage qui fait explicitement référence à un « séparatisme social » : à rebours des clichés et des idées reçues sur les quartiers populaires, l'économiste montre que le séparatisme concerne davantage les classes supérieures, les personnes aisées et diplômées qui privilégient une stratégie de l'entre-soi. En somme, dans son étude, il pointe moins les « classes dangereuses » résidant dans les banlieues populaires que « le séparatisme des riches » vivant dans les beaux quartiers¹². Concernant les populations françaises de religion musulmane, jusqu'au milieu des années 2000, aucun spécialiste, parmi les anthropologues, les sociologues ou les politistes, ne parle de « séparatisme islamiste » pour décrire les stratégies des groupes fondamentalistes. Les militants et les organisations de la mouvance salafiste ou frériste¹³ eux-mêmes sont rarement considérés comme des « séparatistes », qui chercheraient à créer des entités territoriales distinctes du corps national. Leur conception littéraliste et puriste de l'islam vise, certes, à se réfugier dans des « espaces confinés » sur le plan religieux, mais en développant de nombreuses interactions avec les autres secteurs de la société française, ne serait-ce qu'à travers les modes d'inclusion dans les champs économique et professionnel. La « contre-société salafiste » relève donc d'un espace imaginaire jamais réalisé dans les actes et les faits¹⁴. Dans une étude datant de 2018, deux sociologues, Lætitia Bucaille et Agnès Villechaise, soulèvent l'hypothèse d'un « séparatisme musul-

10. GUEDJ, Pauline, "A Nation within Nations": nationalisme afro-américain et réafricanisation aux États-Unis", *Civilisations*, vol. 51, n° 1-2, 2004, pp. 23-38 ; HALL, Raymond L, *Black Separatism in the United States*, Hanover: University Press of New England, 1978, 306 p.

11. DARRIGRAND, Mariette, "Le séparatisme est une invention de la langue politique récente", *La Croix*, 10/01/2020, <https://www.la-croix.com/France/separatisme-definition-islam-communautarisme-macron-2020-10-01-1201117042>.

12. MAURIN, Éric, *Le ghetto français. Enquête sur le séparatisme social*, Paris : Éd. du Seuil, 2004, 96 p.

13. Les Frères musulmans sont représentés dans l'Hexagone par l'Union des organisations islamiques de France (UOIF), devenue en 2017 l'association "Musulmans de France".

14. ADRAOUI, Mohamed-Ali, *Du golfe aux banlieues, le salafisme mondialisé*, Paris : Presses universitaires de France, 2013, 234 p.

man » en France — notamment chez les jeunes (18-25 ans) —, mais pour finalement la nuancer, voire carrément la réfuter : « *Les critiques entendues débouchent rarement sur une attitude séparatiste, et semblent plutôt nourrir des parcours d'inclusion individuels et collectifs fondés sur une double appartenance culturelle exigeante. Sans en nier les fragilités, il convient d'explicitier les indices de cette inclusion négociée* »¹⁵. À ce propos, le politiste Olivier Roy ironise sur le diagnostic alarmiste de la classe politique française, soulignant que si les sociologues peuvent observer sur le terrain des revendications et des stratégies communautaires de la part de certains groupes musulmans, notamment des salafistes et des héritiers des Frères musulmans, celles-ci ne sauraient être identifiées à une quelconque forme de séparatisme territorial, à l'instar des autonomistes basques ou corses : « *le terme est meilleur que 'communautarisme', mot qui 'suppose que l'on a des territoires entiers qui se soient mis à l'écart de la République sous l'effet des salafistes, ce qui est un mythe'. [...] Si on prend 'séparatisme' dans le sens plat du terme, c'est-à-dire non politique, des gens qui décident de faire leur salut en dehors d'une société qu'ils jugent païenne, oui le terme est bon. Mais si on veut dire qu'il y a un projet politique, c'est très exagéré. [...] Autant de questions qui correspondent à l'expression d'un islam politique, 'comme il existe un catholicisme politique qui lutte contre la théorie du genre, contre la loi bioéthique, mais ça ne signifie pas que ces croyants voudraient prendre une indépendance par rapport à la République. Ce ne sont pas des nationalistes corses'* »¹⁶.

À priori, la volonté présidentielle de remplacer le terme « communautarisme » par celui de « séparatisme » relève donc d'une forme de réalisme sociologique, fondé sur un diagnostic à la fois nuancé et limpide de l'état actuel de la société française. Il est vrai que les premières phrases du discours d'Emmanuel Macron, prononcé le 2 octobre 2020 aux Mureaux, se veulent à la fois rassurantes et lucides ; le chef de l'État admet une responsabilité morale des élites politiques françaises dans le développement du « phénomène séparatiste » : « *Nous avons nous-mêmes construit notre propre séparatisme. C'est celui de nos quartiers, c'est la ghettoïsation que notre République, avec initialement les meilleures intentions du monde, mais a laissé faire [sic], c'est-à-dire que nous avons eu une politique, on a parfois appelé ça une politique de peuplement, mais nous avons construit une concentration de la misère et des difficultés, et nous le savons très bien* »¹⁷. Dans la foulée, le président en appelle à un sursaut civique, afin d'éviter les raccourcis idéologiques, susceptibles d'entretenir la haine de l'Autre : « *De la même manière, ne nous laissons pas entraîner dans le piège de l'amalgame tendu par*

15. BUCAILLE, Lætitia ; VILLECHAISE, Agnès, "L'affirmation religieuse des jeunes musulmans. Production d'une critique sociale inclusive ou séparatisme identitaire ? ", *Revue européenne des sciences sociales*, vol. 56, n° 2, 2018, pp. 107-131.

16. Olivier ROY est cité par HERREROS, Romain, "Macron parle de 'séparatisme' au lieu de 'communautarisme' (et cela ne règle pas tout)", art. cité.

17. MACRON, Emmanuel, "Discours du président de la République sur la lutte contre les séparatismes", tenu aux Mureaux le 2 octobre 2020 : <https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2020/10/02/la-republique-en-actes-discours-du-president-de-la-republique-sur-le-theme-de-la-lutte-contre-les-separatismes>.

les polémistes et par les extrêmes qui consisterait à stigmatiser tous les musulmans. Ce piège, c'est celui que nous tendent les ennemis de la République, qui consisterait à faire de chaque citoyen de confession musulmane un allié objectif parce qu'il serait la victime d'un système bien organisé. Trop facile »¹⁸.

Mais, très vite, cette vision en apparence nuancée cède à une lecture alarmiste du devenir de la nation française en général, et des quartiers populaires en particulier, sans que l'on perçoive ce qui relève véritablement du diagnostic ou du traitement : dans le discours présidentiel, les deux registres sont étroitement mêlés, privilégiant un décodage à la fois identitaire et sécuritaire de « l'état de santé » de notre société. On pourrait presque parler ici de prophétie autoréalisatrice¹⁹ : à force de désigner le « mal séparatiste », il semble que ses énonciateurs veuillent le faire advenir afin de justifier le bien-fondé de leur discours et de leur action. À ce niveau, la rhétorique guerrière sur la crise sanitaire semble faire écho à un discours sécuritaire sur la cohésion sociale, le pouvoir exécutif proposant aux Français une « thérapie de choc », justifiée par des arguments à la fois positivistes et scientistes : « *Fruit d'un travail juridique approfondi, de diagnostics de terrain et de larges concertations avec les élus, les représentants des cultes, des universitaires et des intellectuels, il [le projet de loi] constitue un élément structurant de la stratégie gouvernementale pour lutter contre le séparatisme et les atteintes à la citoyenneté. Il apporte des réponses au repli identitaire et au développement de l'islam radical, idéologie hostile aux principes et valeurs qui fondent la République. Face à cette réalité du séparatisme, l'arsenal juridique demeurerait insuffisant »²⁰.*

Quelle est la pertinence sociologique de ce diagnostic/traitement du « virus séparatiste », dressé par le président de la République et le gouvernement ? Pour répondre à cette question, il convient d'examiner les grandes lignes du discours présidentiel du 2 novembre²¹, le contenu du projet de loi gouvernemental²² et les prises de position des membres de la majorité présidentielle, notamment au sein des commissions parlementaires²³ et dans les médias.

18. Ibidem.

19. BRONNER, Géraud ; GÉHIN, Étienne, "Les prophéties autoréalisatrices de la sociologie déterministe", *Le Débat*, n° 197, novembre-décembre 2017, pp. 132-136.

20. Compte-rendu de la séance du conseil des ministres du 9 décembre 2020 au cours de laquelle a été présenté le projet de loi confortant le respect des principes de la République : <https://www.vie-publique.fr/discours/277648-conseil-des-ministres-09122020-respect-des-principes-de-la-republique>.

21. MACRON, Emmanuel, "Discours du président de la République sur la lutte contre les séparatismes", *op. cit.*

22. Projet de loi confortant le respect des principes de la République, enregistré à la présidence de l'Assemblée nationale, le 9 décembre 2020, https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/textes/l15b3649_projet-loi.

23. Pour ce faire, nous avons lu et analysé les comptes-rendus des auditions des membres du gouvernement et les séances de questions dans le cadre de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi confortant le respect des principes de la République : <https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/comptes-rendus>.

Bien qu'ils s'en défendent, l'appréhension du « phénomène séparatiste » par les initiateurs de la loi, mais aussi par de larges franges de l'opposition parlementaire²⁴, relève d'une vision en surplomb des dynamiques musulmanes présentes sur le territoire français, qui verse parfois dans une représentation complotiste aux accès maurassiens²⁵. En deux mots, selon le président de la République, il existerait une conspiration islamiste, savamment pensée et orchestrée par des groupes plus ou moins reliés entre eux, visant à faire reculer sur le terrain les valeurs de la France laïque et républicaine et favoriser à terme la création d'une « contre-société islamiste » séparée de la société majoritaire : « *Ce à quoi nous devons nous attaquer, c'est le séparatisme islamiste. C'est un projet conscient, théorisé, politico-religieux, qui se concrétise par des écarts répétés avec les valeurs de la République, qui se traduit souvent par la constitution d'une contre-société et dont les manifestations sont la déscolarisation des enfants, le développement de pratiques sportives, culturelles, communautarisées qui sont le prétexte pour l'enseignement de principes qui ne sont pas conformes aux lois de la République. C'est l'endoctrinement et par celui-ci, la négation de nos principes, l'égalité entre les femmes et les hommes, la dignité humaine* »²⁶. Or, cette lecture très anxiogène de l'action des mouvements dits « islamistes » sur le territoire français est, en grande partie, infirmée par les recherches en sciences sociales qui, au contraire, soulignent l'extrême hétérogénéité du paysage du militantisme musulman en France, l'absence d'unité d'action entre les groupes et une tendance dominante — y compris pour les plus fondamentalistes d'entre eux — à s'acculturer à la société française et à prôner des formes d'intégration dans le tissu social qui ne relèvent en rien d'un projet de séparation ou de sédition. Même à considérer les mouvances les plus conservatrices (héritiers des Frères musulmans et salafistes), les travaux sociologiques récents ne décèlent pas de tendances séparatistes visant à créer des entités territoriales distinctes de l'État français, mais plutôt des conceptions intégrationnistes²⁷, cherchant à faire reconnaître leurs droits de « minorité musulmane » dans le cadre du droit français actuel²⁸. Tout au plus pourrions-nous parler de stratégies

24. Il est vrai que la droite parlementaire et l'extrême droite, notamment le Rassemblement national, ont très largement contribué à distiller cette vision complotiste dans l'opinion publique, en la radicalisant : MEEUS, Carl, "Séparatisme : les oppositions réécrivent le projet de loi", *Le Figaro*, 29/01/2021, <https://www.lefigaro.fr/politique/separatisme-les-oppositions-reecrivent-le-projet-de-loi-20210129>.

25. JOLY, Laurent, "D'une guerre l'autre. L'Action française et les Juifs, de l'Union sacrée à la Révolution nationale (1914-1944)", *Revue d'histoire moderne & contemporaine*, vol. 59, n° 4, 2012, pp. 97-124.

26. MACRON, Emmanuel, "Discours du président de la République sur la lutte contre les séparatismes", *op. cit.*

27. DAZEY, Margot, "Les conditions de production locale d'un islam respectable", *Genèses*, vol. 117, n° 4, 2019, pp. 74-93.

28. FRÉGOSI, Franck ; O'MIEL, Julien ; TALPIN, Julien, *L'islam et la cité. Engagements musulmans dans les quartiers populaires*, Lille : Presses universitaires du Septentrion, 2017, 282 p. ; SENIGUER, Haoues (sous la direction de), "République et islam : défis croisés", *Confluences méditerranée*, n° 106, automne 2018, pp. 1-228 ; PINGAUD, Étienne, *L'implantation de l'islam dans les "quartiers" : contribution à l'analyse du succès d'une offre symbolique*, thèse de doctorat en science politique, Paris : EHESS, 2013, 486 p.

lobbyistes²⁹ qui seraient comparables à celles d'autres groupes religieux non musulmans, voire à celles d'organisations sécularistes, qui œuvrent pour faire reconnaître leur statut de « minorité légitime » dans le cadre d'un « multiculturalisme républicain », selon l'expression de la politiste Cécile Laborde³⁰.

Jouant sur le registre des fantasmes, le président de la République met en avant « la main de l'étranger » qui, selon lui, influencerait les organisations musulmanes françaises et les jetterait dans les bras de la mouvance islamiste internationale. En somme, les influences extérieures omniprésentes dans le champ musulman hexagonal constitueraient un facteur incitatif à la réalisation d'un projet séparatiste anti-français : « À cela s'ajoutent les influences extérieures et une organisation méthodique de pouvoirs politiques, d'organisations privées qui ont poussé ces formes les plus radicales. Il faut bien dire que nous avons laissé faire, chez nous comme à l'étranger. Wahhabisme, salafisme, frères musulmans, beaucoup de ces formes étaient au début d'ailleurs pacifiques pour certaines. Elles ont progressivement dégénéré dans leur expression. Elles se sont elles-mêmes radicalisées. Elles ont porté des messages de rupture, un projet politique, une radicalité dans la négation par exemple de l'égalité femmes-hommes, et par des financements extérieurs, par un endoctrinement venant de l'extérieur, elles ont atteint notre territoire dans son intimité. Cette réalité nous touche, nous frappe. Elle a grandi ces dernières années. Il faut la nommer »³¹. Or, si l'on peut admettre avec le président de la République que les influences étrangères sont bien présentes dans le paysage musulman français, et ce depuis plusieurs décennies, les études sociologiques nuancent très largement leur hégémonie : d'une part, elles ne sont pas nécessairement synonymes d'adhésion à « l'islamisme radical »³², d'autre part, elles sont encouragées par les ambivalences de la politique française, qui s'appuie aujourd'hui très largement sur les réseaux d'un « islam consulaire », afin de mieux contrôler sur le plan sécuritaire les musulmans de l'Hexagone. En ce sens, l'influence étrangère dans l'islam de France relève, en grande partie, d'une politique d'État qui est conduite sans discontinuité par les différents gouvernements français depuis les années 1980³³. À ce niveau, l'on peut relever une contradiction majeure dans le projet présidentiel d'imposer une *Charte des principes*³⁴ aux

29. GEISSER, Vincent, "L'UOIF, la tension clientéliste d'une grande fédération islamique", *Confluences méditerranée*, n° 57, printemps 2006, pp. 83-101.

30. LABORDE, Cécile, "Républicanisme critique vs républicanisme conservateur : repenser les 'accommodements raisonnables'", *Critique internationale*, n° 44, juillet-septembre 2009, pp. 19-33.

31. MACRON, Emmanuel, "Discours du président de la République sur la lutte contre les séparatismes", *op. cit.*

32. ÉTIENNE, Bruno, *L'islamisme radical*, Paris : Éd. Hachette, 1987, 366 p.

33. GODARD, Bernard, *La question musulmane en France*, Paris : Éd. Fayard, 2015, 352 p. ; GEISSER, Vincent ; ZEMOURI, Aziz, *Marianne & Allah. Les politiques français face à la 'question musulmane'*, Paris : Éd. La Découverte, 2007, 300 p.

34. CHAMBRAUD, Cécile, "Emmanuel Macron voit dans sa charte 'un acte fondateur pour l'islam de France'", *Le Monde*, 19/01/2021, https://www.lemonde.fr/societe/article/2021/01/19/emmanuel-macron-obtient-une-charte-des-principes-pour-l-islam-de-france_6066736_3224.html.

musulmans de France : la sociologie des signataires montre que celle-ci s'appuie majoritairement sur des organisations liées directement à des États étrangers (Algérie, Maroc, Arabie Saoudite³⁵, etc.), alors que les jeunes musulmans nés en France refusent majoritairement de déclarer leur « allégeance » aux principes laïques et républicains, non parce qu'ils les rejettent, mais parce qu'ils se sentent pleinement français. Ces derniers considèrent donc la charte comme un acte de provocation, voire une humiliation, entretenant la suspicion de leur double allégeance ou de leur « mauvaise francité »³⁶. Il faudrait ajouter également un troisième facteur qui est parfois évoqué furtivement par les soutiens au projet de loi, lesquels mettent en avant le financement par des puissances étrangères des mouvances radicales de l'islam en France. Or, les financements étrangers ne créent pas systématiquement une dépendance ou un alignement sur le plan doctrinal ou théologique. En la matière, les acteurs musulmans français feraient plutôt preuve de pragmatisme, voire d'opportunisme : l'Arabie Saoudite et, d'une manière générale, les pays du Golfe persique, principaux bailleurs de fonds, ont financé de nombreuses structures musulmanes locales et nationales dans l'Hexagone, sans que cela se traduise nécessairement par une « salafisation » ou une « wahhabisation » de l'islam français. Imaginons qu'on accuse les joueurs du Paris Saint-Germain d'être devenus des Frères musulmans ou des salafistes parce que leur club omnisports est financé par l'émirat du Qatar. Une telle affirmation serait totalement absurde d'un point de vue sociologique. À l'inverse, on pourrait rétorquer que le financement du radicalisme islamique relève de plus en plus de trafics « internes » à l'Hexagone et de réseaux de blanchiment d'argent ancrés sur le territoire français.

Il est vrai qu'en matière d'interventionnisme étatique dans les « affaires musulmanes », Emmanuel Macron n'a rien inventé. Il s'inscrit dans le registre classique d'une gestion jacobine et gallicane de l'islam³⁷, considérant que, faute de « maturité citoyenne », les organisations musulmanes doivent être prises en charge, administrées, sinon orientées par l'État français. À cet égard, même si ce n'est reconnu qu'à demi-mot par les responsables politiques français, le traitement du « problème musulman »³⁸ justifie pleinement que l'on fasse des entorses à la loi de séparation des Églises et de l'État du 9 décembre 1905 : « *Le quatrième axe de la stratégie que nous entendons conduire, de ce réveil républicain, il consiste à bâtir enfin un islam en France qui puisse être un islam des Lumières. Je suis toujours prudent sur ces formules, on en a eu beaucoup. [...] C'est pourquoi nous avons engagé un travail de structuration et aussi de responsabilités*

35. TRIPPENBACH, Ivanne, "Comment Macron a 'dealé' avec l'Arabie Saoudite pour réguler le pèlerinage", *L'Opinion*, 04/10/2020, <https://www.lopinion.fr/edition/politique/comment-macron-a-deale-l-arabie-saoudite-reguler-pelerinage-225453>.

36. LECLERC, Thierry, "Nous sommes tous de mauvais Français", *Télérama*, n° 3133, 30 janvier 2010.

37. FRÉGOSI, Franck, *Penser l'islam dans la laïcité*, Paris : Éd. Fayard, 2008, 504 p.

38. HAJJAT, Abdellali ; MOHAMMED, Marwan, *Islamophobie. Comment les élites françaises fabriquent le 'problème musulman'*, Paris : Éd. La Découverte, 2016, 328 p.

partagées. Il y a maintenant un peu plus de deux ans, le ministère de l'Intérieur a demandé à chaque préfet dans les départements d'identifier les interlocuteurs de l'islam »³⁹.

Ce qui est nouveau peut-être, c'est que le projet gouvernemental touche directement à l'édifice législatif et vient officialiser une conception autoritaire et sécuritaire de la laïcité. Certes, il cible prioritairement les « musulmans », mais il produit aussi des effets liberticides pour l'ensemble des confessions et toutes les formes d'associationnisme religieux ou laïque⁴⁰. À ce niveau, l'argument de défense de la laïcité répond de plus en plus à un impératif de sécurisation culturelle⁴¹ qui n'épargne aucun secteur de la société française.

En premier lieu, le champ associatif qui se trouve mis indirectement sous la tutelle de l'État : avec l'obligation pour les associations bénéficiant de subventions publiques de souscrire à un « contrat d'engagement républicain »⁴². Quand on sait qu'en France le mouvement associatif s'est construit historiquement dans une relation de proximité/défiance avec l'État⁴³, dépendant très largement des aides publiques pour son fonctionnement (faiblesse des financements privés et du mécénat, contrairement aux autres pays d'Europe), cela revient à le placer dans une position de vulnérabilité par rapport aux autorités, avec une forte probabilité à moyen

39. MACRON, Emmanuel, "Discours du président de la République sur la lutte contre les séparatismes", *op. cit.*

40. C'est notamment ce que dénoncent la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH), la Conférence des évêques de France et la Fédération protestante, "Projet de loi 'séparatisme' : 'une atteinte aux libertés fondamentales', selon la CNCDH", AFP/Le Figaro, 04/02/2021, <https://www.lefigaro.fr/flash-actu/projet-de-loi-separatisme-une-atteinte-aux-libertes-fondamentales-selon-la-cncdh-20210204> ; "Séparatisme : la Conférence des évêques de France critique une 'loi répressive' qui donne 'le sentiment que les croyants sont des citoyens dont il faudrait se méfier'", *Public Sénat*, 03/02/2021 : <https://www.publicsenat.fr/article/parlementaire/separatisme-la-conference-des-veques-de-france-critique-une-loi-repressive> ; GUÉNOIS, Jean-Marie, "Séparatisme : la colère des protestants", *Le Figaro*, 27/01/2021, <https://www.lefigaro.fr/actualite-france/separatisme-la-colere-des-protestants-20210127>.

41. L'universitaire Laurent Bouvet, membre fondateur du "Printemps républicain", a été l'un des principaux promoteurs de la notion "d'insécurité culturelle" dans le débat public français. Il semblerait que le président de la République et le ministre de l'Éducation nationale, Jean-Michel Blanquer, soient assez sensibles à cette thèse. Pour une critique de la notion, voir GIESEN, Klaus-Gerd, "L'insécurité culturelle : usages et ambivalences", *L'Espace politique*, Comptes rendus d'ouvrages.

42. « Art. 10-1. – Toute association qui sollicite l'octroi d'une subvention au sens de l'article 9-1 de la présente loi auprès d'une autorité administrative ou d'un organisme chargé de la gestion d'un service public industriel et commercial s'engage, par un contrat d'engagement républicain, à respecter les principes de liberté, d'égalité, notamment entre les femmes et les hommes, de fraternité, de respect de la dignité de la personne humaine et de sauvegarde de l'ordre public » : Projet de loi confortant le respect des principes de la République, enregistré à la présidence de l'Assemblée nationale, 9 décembre 2020 : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/textes/I15b3649_projet-loi.

43. COTTIN-MARX, Simon, *Sociologie du monde associatif*, Paris : Éd. La Découverte, 2019, 128 p., (voir pp. 7-27).

terme d'alignement sur les objectifs gouvernementaux « du moment », au risque de disparaître purement et simplement. Au nom de la lutte contre le séparatisme, c'est cette nouvelle « philosophie associative » que le président de la République entend désormais imposer : *« Les associations doivent unir la nation et pas la fracturer — et nous ne céderons rien sur ce principe qui est au cœur même de la liberté qui est associée à la protection des associations dans notre pays et au statut si particulier qu'elles occupent dans la République. Les motifs de dissolution des associations en conseil des ministres étaient jusque-là très limités : limités aux faits de terrorisme, de racisme et d'antisémitisme. Ils seront étendus à d'autres motifs comme les faits d'atteinte à la dignité de la personne ou de pressions psychologiques ou physiques. Nous devons aller jusqu'au bout. Nous allons donc renforcer les contrôles, mettre dans la loi les principes en vertu desquels il sera permis de dissoudre les associations et assumer que, en vertu de nos principes républicains et sans attendre que ce soit le pire, on puisse dissoudre des associations dont il est établi qu'elles portent ces messages, qu'elles contreviennent à nos lois et nos principes »*⁴⁴.

En second lieu, le renforcement du processus de sanctuarisation de l'école, reposant sur le diagnostic alarmiste — pas toujours étayé par des chiffres précis — du détournement, de plus en plus fréquent, du « droit » à l'instruction en famille par des groupes fondamentalistes qui chercheraient ainsi à contrôler et à endoctriner la jeunesse musulmane. Dans son audition devant la commission parlementaire, le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, Jean-Michel Blanquer, reconnaît d'ailleurs qu'il ne dispose pas de données afin d'évaluer l'ampleur de ce phénomène du « séparatisme scolaire » : *« On me demande parfois quels sont la proportion et le nombre d'enfants concernés par ce phénomène. Il est vrai qu'à ce stade nous avons plutôt des évaluations qu'un véritable décompte — justement parce que nous ne disposons pas encore des outils législatifs, et ultérieurement réglementaires, permettant de prendre la mesure exacte du problème. Quoi qu'il en soit, sur le terrain, nous voyons bien que le phénomène est loin d'être marginal »*⁴⁵. Ce diagnostic « très aléatoire » n'empêche pas le président de la République et le gouvernement de remettre en cause le compromis historique réaffirmé dans les précédents textes législatifs entre le caractère obligatoire de l'instruction (loi du 28 mars 1882 et loi du 9 août 1936) et le droit des familles de choisir librement leur mode de scolarisation⁴⁶. Il faut rappeler qu'en France ce droit reste très fortement

44. MACRON, Emmanuel, "Discours du président de la République sur la lutte contre les séparatismes", *op. cit.*

45. BLANQUER, Jean-Michel, Audition devant la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi confortant le respect des principes de la République, 17/12/2020 : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/comptes-rendus/csprincrep/115csprincrep2021002_compte-rendu.

46. Le projet de loi prévoit que l'instruction en famille soit soumise à autorisation et non plus à une simple déclaration : BÉLIER, Arnaud, "L'école au cœur des débats du projet de loi "séparatisme"", *Ouest France*, 02/02/2021 : <https://www.ouest-france.fr/education/l-ecole-au-coeur-des-debats-du-projet-de-loi-separatisme-7139978>.

encadré par des dispositifs de contrôle et d'inspection, y compris pour les familles qui ont opté pour « l'école à la maison » ou des établissements privés non conventionnés. La volonté du gouvernement de restreindre ce droit participe d'une vision de plus en plus autoritaire et sécuritaire de la laïcité scolaire, considérant que les familles des quartiers populaires, et plus particulièrement celles de religion musulmane, seraient contaminées ou contaminables par le « virus » du séparatisme scolaire. Or, si l'on ne peut nier que des formes d'embrigadement sectaire touchent certaines familles musulmanes, se traduisant notamment pas une « fuite de l'école publique », toutes les études sociologiques tendent à montrer que la demande d'instruction en famille émane davantage de parents appartenant aux classes moyennes et supérieures qui recherchent pour leurs enfants des modes de scolarisation alternatifs⁴⁷. Cette désaffection de l'école publique ne serait donc pas motivée par des visées fondamentalistes ou séparatistes, mais constituerait davantage le produit d'un mouvement de société plus profond et d'une perte de confiance plus générale dans le système scolaire français. Or, sur ce point aussi, le gouvernement répond en désignant un coupable, le séparatisme islamiste, sans y apporter de solutions crédibles et durables visant à renforcer l'école publique.

En troisième lieu, cette conception autoritaire de l'éducation publique ne concerne plus exclusivement l'enseignement primaire et secondaire — traditionnellement lieux d'expression des émotions et des passions autour de la laïcité⁴⁸ — mais aussi l'Université, avec une volonté manifeste du gouvernement de créer une forme de « police de la pensée », ayant pour mission principale d'épurer ou de neutraliser les courants politiques, idéologiques et philosophiques, censés favoriser, sinon légitimer, les tendances séparatistes. Là aussi, le président de la République agite le spectre de la « main de l'étranger » et de ses prétendus relais au sein de l'Université française, plus particulièrement dans le champ des sciences sociales et humaines : *« Beaucoup de ces sujets où la France excellait sur le plan académique ont été affaiblis et nous les avons abandonnés. Et ce faisant, nous avons laissé le débat intellectuel à d'autres, à ceux qui sont hors de la République en l'idéologisant, mais parfois à d'autres traditions universitaires. Je pense à la tradition anglo-saxonne qui a une autre histoire et qui n'est pas la nôtre. Et quand je vois aujourd'hui certaines théories en sciences sociales totalement importées des États-Unis d'Amérique avec leurs problèmes, que je respecte et qui existent, mais qui viennent s'ajouter aux nôtres, je me dis que nous sommes déraisonnables à ne pas faire ce choix. Et donc nous devons réinvestir, nous, très clairement, le champ des sciences sociales, de l'histoire, de*

47. BOUTID, Loubna, "Instruction en famille : une alternative à la forme scolaire ? Une étude de cas", *Spécificités*, n° 14, juin 2019, pp. 41-53 ; GUIGUE, Michèle ; SIMONS, Rebecca, *L'instruction en famille. Une liberté qui inquiète*, Paris : Éd. L'Harmattan, 2005, 274 p.

48. LORCERIE, Françoise, "La 'loi sur le voile' : une entreprise politique", *Droit et société*, vol. 68, n° 1, 2008, pp. 53-74.

la connaissance des civilisations, massivement en créant des postes, en développant le dialogue et la controverse académique et scientifique pour ne pas laisser la connaissance, la compréhension de l'islam comme religion, de la civilisation qu'elle porte, de sa contribution aussi à notre pays et notre continent à des débats idéologiques et exclusivement politiques »⁴⁹. Cette thèse du délitement de la mission universaliste de l'Université française en raison de l'hégémonie de courants « multiculturalistes », « décolonialistes », « intersectionnalistes » et « racialisés » a été très largement relayée par les membres de la majorité parlementaire⁵⁰ mais aussi, au plus haut niveau de l'État, par le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, Jean-Michel Blanquer, qui s'en est pris directement au syndicat étudiant UNEF⁵¹ et aux enseignants-chercheurs supposés membres ou sympathisants de la France Insoumise⁵² et par la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, Frédérique Vidal, qui a carrément dénoncé « les ravages de l'islamo-gauchisme à l'Université » et réclamé le lancement d'une enquête sur la question : « Ce que l'on observe dans les universités c'est qu'il y a des gens qui peuvent utiliser leurs titres et l'aura qu'ils ont, ils sont minoritaires (...), pour porter des idées radicales ou pour porter des idées militantes »⁵³. Si la grande majorité des enseignants-chercheurs et des autorités universitaires rejettent ce diagnostic anxiogène et catastrophiste de la dérive « indigéniste » ou « islamo-gauchiste » de l'Université française⁵⁴, ce type de thèse trouve aussi des échos dans la communauté universitaire, où certains acteurs, parfois dominants dans le champ, s'érigent à la fois en lanceurs d'alerte et en conseillers du Prince, surenchérisant sur la rhétorique identitaire et

49. MACRON, Emmanuel, "Discours du président de la République sur la lutte contre les séparatismes", *op. cit.*

50. Au sein de la commission parlementaire, Jean-François Eliaou, député de la République en Marche (LREM), de la 4^e circonscription de l'Hérault, a ainsi déclaré : "La formation des professeurs est indispensable pour diffuser le discours républicain ainsi que les valeurs républicaines à l'école. Or nous savons que certaines formations dispensées à l'université ou dans d'autres écoles ne correspondent pas à ce discours et ces valeurs. Même si cette question dépasse les limites de votre portefeuille ministériel, comment pouvez-vous, dans le cadre du présent projet de loi, empêcher ces contre-discours qui ont évidemment des répercussions sur l'enseignement de nos enfants ?" : ELIAOU, Jean-François, Audition de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi confortant le respect des principes de la République, le 17 décembre 2020, https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/comptes-rendus/csprinprep/l15csprinprep2021002_compte-rendu.

51. Union nationale des étudiants de France.

52. LE NEVÉ, Soazig, "Polémique après les propos de Jean-Michel Blanquer sur l'islamo-gauchisme à l'université", *Le Monde*, 23/10/2020, https://www.lemonde.fr/societe/article/2020/10/23/polemique-apres-les-propos-de-jean-michel-blanquer-sur-l-islamo-gauchisme-a-l-universite_6057164_3224.html.

53. RICOTTA, Julien, "Islamo-gauchisme à l'université : itinéraire d'une polémique", *Europe 1*, 17/02/2021 : <https://www.europe1.fr/politique/islamo-gauchisme-a-lunivsite-itineraire-dune-polemique-4025961>.

54. CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS D'UNIVERSITÉ, "Islamo-gauchisme : stopper la confusion et les polémiques stériles", communiqué du 16 février 2021 : <http://www.cpu.fr/actualite/islamo-gauchisme-stopper-la-confusion-et-les-polemiques-steriles>.

sécuritaire du gouvernement, à l'instar des 100 signataires d'une tribune parue dans le journal *Le Monde* : « Nous, universitaires et chercheurs, ne pouvons que nous accorder avec ce constat de Jean-Michel Blanquer. Qui pourrait nier la gravité de la situation aujourd'hui en France, surtout après le récent attentat de Nice — une situation qui, quoi que prétendent certains, n'épargne pas nos universités ? Les idéologies indigénistes, racistes et décoloniales (transférées des campus nord-américains) y sont bien présentes, nourrissant une haine des 'blancs' et de la France ; et un militantisme parfois violent s'en prend à ceux qui osent encore braver la doxa anti-occidentale et le prêchi-prêcha multiculturaliste »⁵⁵. Dans le domaine des études sur l'islam de France, deux universitaires, Gilles Kepel et Bernard Rougier, respectivement directeur de la Chaire Moyen-Orient Méditerranée à l'École normale supérieure (ENS) et professeur à l'Université Sorbonne Nouvelle Paris 3, ont joué un rôle influent auprès du président de la République et des membres du gouvernement, se faisant à la fois les principaux théoriciens de la thèse du « séparatisme islamiste » en France, mais aussi les dénonciateurs de l'hypothétique complicité de certains de leurs collègues universitaires et chercheurs : par leur angélisme et leur aveuglement idéologique, ces derniers légitimeraient indirectement les projets de conquête territoriale (notions « d'écosystèmes islamistes »⁵⁶ ou « d'ethnogénération »⁵⁷) de certaines organisations radicales⁵⁸. Grosso modo, si l'on suit ces auteurs, des pans entiers de l'Université française seraient moralement responsables de la progression du fondamentalisme musulman, voire du terrorisme jihadiste. Cette thèse anxiogène trouve un fort écho auprès de la majorité présidentielle qui projette désormais de s'attaquer au « séparatisme universitaire ».

Il serait réducteur de parler d'un consensus des élites politiques françaises autour du « projet de loi confortant le respect des principes de la République ». La lecture des comptes-rendus des débats dans l'hémicycle et au sein des différentes commissions de l'Assemblée nationale met en lumière la multipli-

55. COLLECTIF, "Sur l'islamisme, ce qui nous menace, c'est la persistance du déni", *Le Monde*, 02/11/2020 : https://www.lemonde.fr/idees/article/2020/10/31/une-centaine-d-universitaires-alertent-sur-l-islamisme-ce-qui-nous-menace-c-est-la-persistance-du-deni_6057989_3232.html.

56. ROUGIER, Bernard (sous la direction de), *Les territoires conquis de l'islamisme*, Paris : Presses universitaires de France, 2020, 480 p. (voir p. 28).

57. KEPÉL, Gilles ; JARDIN, Antoine, *Terreur dans l'Hexagone. Genèse du djihad français*, Paris : Éd. Gallimard, 2015, 352 p.

58. DEVECCHIO, Alexandre, "Bernard Rougier : 'Indigénistes et islamistes convergent pour casser la République'", *Le Figaro*, 08/09/2020 : <https://www.lefigaro.fr/vox/societe/bernard-rougier-indigenistes-et-islamistes-convergent-pour-casser-la-republique-2020-0908> ; DEVECCHIO, Alexandre, "Séparatisme : 'La question qui se pose est de savoir si la balkanisation est inéluctable'", entretien avec Gilles Kepel, *Le Figaro*, 21/09/2020, <https://www.lefigaro.fr/actualite-france/separatisme-la-question-qui-se-pose-est-de-savoir-si-la-balkanisation-est-ineluctable-20200921>.

té des points de vue, la pluralité des représentations du « problème » et les divergences quant aux solutions à apporter au développement des inégalités sociales, des fractures territoriales et des discriminations ethno-raciales, sexuelles et culturelles qui rongent aujourd'hui la société française en général, et les quartiers populaires en particulier⁵⁹. Sur ce plan, malgré la domination numérique des élus de la majorité présidentielle, qui se sont généralement alignés comme un seul homme sur le texte gouvernemental, les surenchères identitaires et sécuritaires des partis de droite et des représentants du Rassemblement national, qui ont plutôt contribué à le radicaliser, les échanges révèlent une certaine vitalité de notre démocratie parlementaire. Cet optimisme quant au dynamisme de notre vie politique doit être toutefois nuancé au regard du diagnostic gouvernemental qui, lui, a été faiblement contredit par les membres de la représentation parlementaire. En ce sens, si les députés français se sont « disputés » sur le traitement à appliquer au « problème », ils ont rarement remis en cause les présupposés idéologiques, politiques et philosophiques sur lesquels le diagnostic était construit. Cynisme politique ou croyance sincère en l'imminence d'une menace séparatiste qui gangrènerait la société française ? Cela restera toujours une énigme et une source de débat dans les sciences sociales de savoir si les acteurs politiques agissent par calcul, intérêt ou par idéologie. On serait tenté de dire que les élites politiques françaises ont d'autant plus tendance à instrumentaliser le thème du « séparatisme islamiste » qu'elles sont réellement convaincues de son existence et, qu'à l'inverse, plus elles en font un produit politique et électoral⁶⁰, plus elles finissent par y croire. Tout le monde connaît cette phrase de Robert Desnos, apprise sur les bancs de l'école : « Une fourmi parlant français, parlant latin et javanais ? Ça n'existe pas, ça n'existe pas. Et pourquoi pas ? »⁶¹.

Marseille, le 19 février 2021

59. AFP, "Loi contre le 'séparatisme': la gauche dénonce un texte qui 'ne règle rien'", Le Point, 07/02/2021 : https://www.lepoint.fr/politique/loi-contre-le-separatisme-la-gauche-deno-nce-un-texte-qui-ne-regle-rien-07-02-2021-2412954_20.php. Pour une illustration des débats contradictoires autour du projet de loi, voir les interventions de : VALLAUD, Boris, député du Parti socialiste de la 3^e circonscription des Landes, audition devant la Commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi confortant le respect des principes de la République, le 17 décembre 2020, https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/comptes-rendus/csprinrep/15csprinrep2021002_compte-rendu; CORBIÈRE, Alexis, député de La France Insoumise de la 7^{ème} circonscription de Seine-Saint-Denis, Audition devant la Commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi confortant le respect des principes de la République, le 17 décembre 2020, https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/comptes-rendus/csprinrep/15csprinrep2021002_compte-rendu.

60. BOURDIEU, Pierre, "La représentation politique. Éléments pour une théorie du champ politique", *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 36-37, février-mars 1981, pp. 3-24.

61. DESNOS, Robert ; KOWALEWSKY, Olga (Illustrations), 30 chantefables pour les enfants sages : à chanter sur n'importe quel air, Paris : Éd. Gründ, 2015, 36 p.